ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle missions support et transverses

Division des Examens et Concours
Bureau des concours
DEC 1

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNES, DES CONCOURS EXTERNES SPÉCIAUX (LANGUES RÉGIONALES) BAC+3, DE SECONDS CONCOURS INTERNES, DE SECONDS CONCOURS INTERNES SPÉCIAUX ET DE TROISIÈMES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES ET D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER.

SESSION 2027

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS

VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 24 octobre 2025 modifiant certaines modalités d'organisation des concours pour le recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation ;

VU l'arrêté du 20 août 2026 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles et l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

ARRÊTE

Article 1er :

Pour la session 2027, la liste des membres du jury de délibération des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externes, des concours externes spéciaux (langues régionales) bac+3, de seconds concours interne, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement des professeurs des écoles et d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat l'académie de Montpellier est arrêtée comme suit :

Président du jury :

Monsieur RAYMOND David, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Lozère.

Vice-Président :

Monsieur BEGORRE Régis-Philippe, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Gard.

Membres du jury :

Monsieur ASSIÉ Jonathan, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional espagnol,
Madame BARBERIO Valérie, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Manduel,
Madame BARETGE Christine, conseillère pédagogique départementale, Pyrénées-Orientales,
Madame BALLESTE Liliane, enseignante au collège François Rabelais à Montpellier,
Monsieur BONET Luc, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional catalan,
Monsieur BOMBARD Gaël, enseignant au lycée Geneviève De Gaulle-Anthonioz à Milhaud,
Monsieur BRESSIEUX Jérôme, conseiller pédagogique départemental, Lozère,
Madame BRUNEAU LEDUCQ Amandine, enseignante collège François Mitterrand à Clapiers,
Monsieur CADHILAC Frédéric, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional anglais,
Madame CAMO Élodie, conseillère pédagogique départementale, Pyrénées-Orientales,
Madame CARRERA Laurence, professeure des écoles, école privée Saint François d'Assise, Montpellier,
Monsieur CAUSSE Christophe, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional occitan,
Madame CAYRAC Sylvie, enseignante au collège Marcelin Albert à Saint Nazaire D'Aude,
Madame CORNET DEBRAYE Laurence, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Limoux,
Madame DECHAVANNE Isabelle, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale italien,
Madame DI PAOLO Gaëlle, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale français,
Madame DUBEL Mary-Elise, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Montpellier Sud,
Madame ENJALBERT Stéphanie, enseignante au lycée Joffre à Montpellier,
Madame FIL Christine, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale EPS,
Madame GEANT Agnès, conseillère pédagogique départementale, Hérault,
Monsieur GIBERGUES Olivier, professeur des écoles, école Claude Daniel de Laurès, Gignac,
Madame LECLER Aude, conseillère pédagogique départementale, Hérault,
Madame LLINARES Maud, professeure des écoles, conseillère auprès de l'ADASEN de Lozère,
Monsieur MARIN Thierry, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Carcassonne,
Madame MARMIGNON Caroline, conseillère pédagogique, circonscription Montpellier Sud,
Madame MAURIN Julie, professeure des écoles, conseillère auprès de l'ADASEN de Lozère,
Madame MAZEYRIE Céline, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Nîmes I,
Madame MERLIN Precilia, conseillère pédagogique départementale, Aude,
Madame MERTER Marina, enseignante au collège Simone de Beauvoir à Frontignan,

Madame MONTEIL Eugénie, directrice d'établissement privé, ensemble scolaire Sainte Famille, Mende,

Madame OREFICI Frédérique, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale anglais,

Madame PIEDRA Marina, enseignante au lycée polyvalent Jules Guesde à Montpellier,

Monsieur PUECH Jérôme, enseignant au collège les Escholiers de la Mosson à Montpellier,

Madame REHNFELDT Elsa, inspectrice de l'éducation nationale, carré régalien DSDEN 30,

Monsieur ROCHES Alain, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional allemand,

Madame ROSSIGNOL Joelle, conseillère pédagogique départementale, Lozère,

Monsieur ROMINGER Brice, enseignant au lycée Jean Moulin à Béziers,

Monsieur SAQUE Éric, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Agly,

Madame TAPHANEL Émilie, adjointe au DASEN de la Lozère,

Madame TARDIEU Sibylle, conseillère pédagogique départementale, Lozère,

Madame ZIMMERMANN Claire, conseillère pédagogique départementale, Lozère.

Article 2 :

Le président de jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le 19 OCT. 2026

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'académie

Vincent Denis